

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 56 / 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq
le 24 juillet à 8 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 17 juillet 2025

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie.

Absents : GARCIN Michel (pouvoir à CHALLOT Serge), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : ALLAIX Romain.

OBJET : Subvention association Montagnes Queyras pour l'organisation de la montée verticale.

Madame le Maire indique que l'association Montagne Queyras, affiliée à la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, a organisé pour la première fois une course de ski alpinisme dans la station de Molines/Saint-Véran, le samedi 1^{er} mars 2025. Cette course a consisté en une montée sèche (Vertical race). Seule la montée était chronométrée. Elle a figuré au calendrier national des compétitions de ski alpinisme de la FFME.

Pour financer l'organisation de cet événement, l'association a sollicité auprès de la commune une subvention de 400 €. La même demande de subvention a également été faite auprès de la commune de Saint-Véran.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la subvention d'un montant de 400 € à l'association Montagnes Queyras pour l'organisation de la Vertical race.

Vote : pour à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit

Le Maire

Valérie GARCIN

